

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE CHLEF  
SOUS DIRECTION TECHNIQUE  
DEPARTEMENT RESEAU DE TRANSPORT

Réf: AT/DOT 02/SDT/ DRT/ *AA* /2025

Chlef le, 09/01/2025

A

**Monsieur : BOUREZAK El Arbi Mohamed Yassine**  
**Sise à Hay Chara 340 logts Bâtiments H N° 16 Chlef**

**Objet :** Mise en demeure

**Référence:** Contrat N°112/2023 du 20/12/2023 portant sur «les travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients modernisés»

En dépit de l'invitation qui vous à été adressé en date du 05/01/2025 , concernant le retard de notification des documents nécessaires relatifs aux travaux de la pose d'un câble FO pour raccordement le siège de l'annexe APC Ghebal - APC Talaassa , sans aucune justification de votre part, je vous met en demeure de vous rapprocher de notre direction/Département réseau de transport **dans un délai qui ne dépasse pas les 48 Heurs** pour notifier les documents en question ,faute de quoi des mesures réglementaires seront appliquées à l'encontre de votre entreprise.



*Directeur Opérationnel  
de Chlef /PI*  
*Signé : Mohamed BOUZIANE*